

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019.

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit janvier à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (procuration de M. KROL Alfred), MME NOUVEL Nathalie, MME MELET Christine, M. DEBEAULIEU Philippe (Procuration de M. ROYER Jacques), M. ANTOINE Gérard, M. AUDOUARD Lilian (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. CACERES Philippe, MME CHEVALIER SEXTON Florence, M. CLERC Laurent, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOZE Emile, M. HEIM Philippe, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME MALAQUIN Hélène, MME MEDALLE Geneviève (Procuration de MME DUPLÉ Martine), MME SOURD Mireille, MME VERGNES Brigitte.

Absents excusés : M. ROYER Jacques (Procuration à M. DEBEAULIEU Philippe), M. KROL Alfred (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. JARLAN Alain, M. De LAGARDE Vincent, MME DUPLÉ Martine (procuration à MME MEDALLE Geneviève), MME FRANQUES Joëlle, M. GARCIA Jean-Marie, MME JEANSON Claude, M. MILAN Philippe, M. RIGAL Jean-Marc, MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. AUDOUARD Lilian), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Secrétaire : M. GAYRARD Alain.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.
2. Demande de subvention DETR 2019 pour la réhabilitation de l'école maternelle.
3. Demande de subvention contrat Atouts-Tarn pour la réhabilitation de l'école maternelle.
4. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.
5. Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».
6. Approbation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et des nouveaux montants des attributions de compensation 2018.
7. Informations générales :
 - a. Attribution de subvention Contrat Atouts Tarn pour les opérations de réhabilitation de la salle des fêtes et la construction de l'auvent de la cantine.
 - b. Avancement des travaux de l'auvent de la cantine.
 - c. Programmation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.
8. Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018.

2. Demande de subvention DETR 2019 pour la réhabilitation de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réhabilitation de l'école maternelle.

Le complexe scolaire situé sur la commune de Puygouzon est composé d'un bâtiment dédié à l'école primaire fréquenté par 180 élèves et d'un bâtiment dédié à l'école maternelle fréquentée par 110 élèves.

Or, depuis sa construction en 1982, l'école maternelle n'a fait l'objet d'aucune rénovation.

Aujourd'hui, ce bâtiment nécessite des travaux importants :

- Sur la toiture (infiltrations) ;
- Sur l'isolation (fenêtres en simple vitrage) ;
- Sur les sols et peintures (usure naturelle) ;
- Sur l'éclairage ;
- Sur la cour extérieure dont les jeux ne sont plus adaptés au nombre d'élèves fréquentant l'école, ...

La municipalité souhaite donc engager un programme de réhabilitation de cette école maternelle.

Il est envisagé un commencement des travaux aux vacances de printemps 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'inscrire le projet de « réhabilitation de l'école maternelle » au titre de la D.E.T.R. 2019,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant €	Libellé	Montant €
Réhabilitation de l'école maternelle (H.T.)	191 679.94 €	Subvention DETR (50%)	95 839.97 €
		Subvention Département Contrat Atouts Tarn (30%)	57 503.98 €
		Autofinancement Commune de Puygouzon	38 335.99 €
TVA 20 %	38 335.99 €	TVA 20 %	38 335.99 €
TOTAL	230 015.93 €	TOTAL	230 015.93 €

3. Demande de subvention contrat Atouts-Tarn pour la réhabilitation de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réhabilitation de l'école maternelle.

Le complexe scolaire situé sur la commune de Puygouzon est composé d'un bâtiment dédié à l'école primaire fréquenté par 180 élèves et d'un bâtiment dédié à l'école maternelle fréquentée par 110 élèves.

Or, depuis sa construction en 1982, l'école maternelle n'a fait l'objet d'aucune rénovation.

Aujourd'hui, ce bâtiment nécessite des travaux importants :

- Sur la toiture (infiltrations) ;
- Sur l'isolation (fenêtres en simple vitrage) ;
- Sur les sols et peintures (usure naturelle) ;
- Sur l'éclairage ;
- Sur la cour extérieure dont les jeux ne sont plus adaptés au nombre d'élèves fréquentant l'école, ...

La municipalité souhaite donc engager un programme de réhabilitation de cette école maternelle.

Il est envisagé un commencement des travaux aux vacances de printemps 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du TARN pour le projet de « réhabilitation de l'école maternelle »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant €	Libellé	Montant €
Réhabilitation de l'école maternelle (H.T.)	191 679.94 €	Subvention DETR (50%)	95 839.97 €
		Subvention Département Contrat Atouts Tarn (30%)	57 503.98 €
		Autofinancement Commune de Puygouzon	38 335.99 €
TVA 20 %	38 335.99 €	TVA 20 %	38 335.99 €
TOTAL	230 015.93 €	TOTAL	230 015.93 €

4. Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu que pour le budget communal le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 hors dette s'élève à 441 11,16 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2019, selon la répartition suivante :
 - Opération 752009347 – Bâtiments communaux
 - Article 21312 – fonction 211 : 5 000 €
 - Article 21312 – fonction 212 : 5 000 €
 - Article 21318 – fonction 020 : 50 000 €
 - Opération 752009370 – Matériel divers Puygouzon
 - Article 21571 – fonction 020 : 45 000 €
 - Article 2158 – fonction 020 : 10 000€
 - Article 2188 – fonction 020 : 10 000€
 - Opération 752009371 – Matériel et mobilier école élémentaire
 - Article 2183 – fonction 212 : 5 000€
 - Article 2188 – fonction 212 : 5 000€
 - Opération 752009373 - Matériel et mobilier cantine Puygouzon
 - Article 2188 – fonction 251 : 5 000€
 - Opération 752009382 Matériel et mobilier mairie Puygouzon
 - Article 2183 – fonction 020 : 3 000€
 - Article 2188 – fonction 020 : 2 000 €
 - Opération 752010448 Aménagements sportifs divers
 - Article 2188 – fonction 414 : 5 000 €

Soit un total de 150 000 €.

- **DIT** que les crédits seront repris au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption.

5. Validation annuelle du montant des concours à titre gratuit au profit des associations « Les Lucioles » et « Familles Rurales de Puygouzon ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est signataire d'un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Tarn. Il explique que, dans ce cadre-là, dès lors que la Commune met à la disposition d'associations du personnel ou des locaux, le Conseil Municipal doit valider annuellement le montant de ces concours gratuits, qu'il énumère ci-après :

Concours à titre gratuit réels 2018 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Mise à disposition des locaux : | 12 552.00 € |
| - Charges afférentes aux bâtiments : | 7 540.00 € |
| - Entretien et réparations : | 1 234.24 € |

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Mise à disposition de locaux : | 10 518.59 € |
| - Charges afférentes aux bâtiments : | 1 584.84 € |
| - Entretien et réparations : | 522.54 € |

○ ACTIVITÉ A.L.A.E.

- Mise à disposition de locaux : 9 701.41 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 461.72 €
- Entretien et réparations : 481.94 €

Concours à titre gratuit prévisionnels 2019 :

CRÈCHE « LES LUCIOLES »

- Mise à disposition des locaux : 12 552 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 12 000 €
- Entretien et réparations : 6 000 €

FAMILLES RURALES DE PUYGOUZON

○ **ACTIVITÉ CENTRE AÉRÉ « LE DIABOLO »**

- Mise à disposition de locaux : 10 729 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 2 000 €
- Entretien et réparations : 2 000 €

○ **ACTIVITÉ A.L.A.E.**

- Mise à disposition de locaux : 9 492 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 900 €
- Entretien et réparations : 1 100 €

○ **ACTIVITÉ A.D.J. : ACTION DES JEUNES**

- Mise à disposition de locaux : 2 000 €
- Charges afférentes aux bâtiments : 1 000 €
- Entretien et réparations : 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit réels 2018 ;
- **VALIDE** le montant des concours à titre gratuit prévisionnels 2019.

6. Approbation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et des nouveaux montants des attributions de compensation 2018.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 5 décembre 2018 pour arrêter le montant des retenues sur attributions de compensation 2018 relatives aux révisions et finalisation des plans locaux d'urbanisme communaux.

Lors de sa séance du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération prend également en charge les procédures de révision et de

finalisation des documents d'urbanisme communaux jusqu'à l'adoption du PLUI. Le coût de ces procédures de révision doit rester à la charge des communes.

Lors de la CLECT du 19 septembre 2017, il a été décidé de retenir chaque année sur l'attribution de compensation des communes le montant des dépenses supportées par la communauté d'agglomération en année N-1 (2017 pour le calcul des attributions de compensation 2018), jusqu'à l'adoption du PLUI.

Les retenues d'attribution de compensation pour 2018 sont les suivantes :

	Publications (1)	Frais études (investissement) (2)	Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agglomération (3)	FCTVA (4)	Total retenues sur AC 2018 (= Dépenses nettes 2017) = (1) + (2) + (3) - (4)
Albi	834,65 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	2 334,65 €
Castelnau de Lévis	346,42 €	5 280,50 €	0,00 €	866,21 €	4 760,71 €
Le Séquestre	1 756,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 756,29 €
Lescure d'Albigeois	1 727,43 €	1 393,25 €	0,00 €	228,55 €	2 892,13 €
Puygouzon	1 817,40 €	8 851,74 €	0,00 €	1 452,04 €	9 217,10 €
Saint-Juéry	1 824,68 €	191,40 €	0,00 €	31,40 €	1 984,68 €
Saliès	356,40 €	1 071,20 €	0,00 €	175,72 €	1 251,88 €
Terssac	0,00 €	13 860,00 €	0,00 €	2 273,59 €	11 586,41 €
TOTAL	8 663,27 €	30 648,09 €	1 500,00 €	5 027,51 €	35 783,85 €

Par conséquent, voici le montant des nouvelles attributions de compensation après prise en compte des montants de charges transférées :

	AC après CLECT 2018		
	2018	2019	à partir de 2020
Albi	4 017 771,39 €	4 020 106,04 €	4 020 106,04 €
Arthès	107 692,54 €	107 692,54 €	107 692,54 €
Cambon	-151 902,30 €	-151 902,30 €	-151 902,30 €
Carlus	-44 045,07 €	-44 045,07 €	-44 045,07 €
Castelnau de Lévis	-178 485,51 €	-23 724,80 €	-23 724,80 €
Cunac	-98 344,30 €	-98 344,30 €	-39 344,30 €
Dénat	-51 397,53 €	-51 397,53 €	-51 397,53 €
Fréjairrolles	-86 332,84 €	-86 332,84 €	-86 332,84 €
Lescure d'Albigeois	-73 081,19 €	-70 189,06 €	-70 189,06 €
Marssac	207 675,88 €	207 675,88 €	207 675,88 €
Puygouzon	49 890,65 €	59 107,75 €	59 107,75 €
Rouffiac	-56 831,49 €	-56 831,49 €	-56 831,49 €
Saint Juéry	-367 399,46 €	-365 414,78 €	-365 414,78 €
Saliès	-33 004,13 €	-31 752,25 €	-31 752,25 €
Le Séquestre	345 368,35 €	347 124,64 €	347 124,64 €
Terssac	205 946,52 €	217 532,93 €	217 532,93 €
	3 793 521,51 €	3 979 305,36 €	4 038 305,36 €

L'article 1609 nonies C du code général des impôts fixe les conditions de révision des attributions de compensation : « *Le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des*

conseils municipaux des communes membres **intéressées**, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 5 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- **APPROUVE** les montants d'attribution de compensation ci-dessous à compter de l'exercice 2018 :

	AC après CLECT 2018		
	2018	2019	à partir de 2020
Albi	4 017 771,39 €	4 020 106,04 €	4 020 106,04 €
Arthès	107 692,54 €	107 692,54 €	107 692,54 €
Cambon	-151 902,30 €	-151 902,30 €	-151 902,30 €
Carlus	-44 045,07 €	-44 045,07 €	-44 045,07 €
Castelnau de Lévis	-178 485,51 €	-23 724,80 €	-23 724,80 €
Cunac	-98 344,30 €	-98 344,30 €	-39 344,30 €
Dénat	-51 397,53 €	-51 397,53 €	-51 397,53 €
Fréjairolles	-86 332,84 €	-86 332,84 €	-86 332,84 €
Lescure d'Albigeois	-73 081,19 €	-70 189,06 €	-70 189,06 €
Marssac	207 675,88 €	207 675,88 €	207 675,88 €
Puygouzon	49 890,65 €	59 107,75 €	59 107,75 €
Rouffiac	-56 831,49 €	-56 831,49 €	-56 831,49 €
Saint Juéry	-367 399,46 €	-365 414,78 €	-365 414,78 €
Saliès	-33 004,13 €	-31 752,25 €	-31 752,25 €
Le Séquestre	345 368,35 €	347 124,64 €	347 124,64 €
Terssac	205 946,52 €	217 532,93 €	217 532,93 €
	3 793 521,51 €	3 979 305,36 €	4 038 305,36 €

7. Informations générales.

a) Attribution de subvention Contrat Atouts Tarn pour les opérations de réhabilitation de la salle des fêtes et la construction de l'auvent de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Tarn, lors de sa Commission Permanente du 11 janvier 2019 a décidé d'accorder à la commune de Puygouzon :

- Une subvention de 82 500 € pour la réhabilitation de la salle des fêtes ;
- Une subvention de 8 000 € pour la construction d'un abri pour la passerelle menant à la cantine.

b) Avancement des travaux de l'auvent de la cantine.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de construction de l'auvent en annexe de la cantine ont repris après les vacances scolaires : la fermeture de la structure sur les côtés (pose des vitrages) est en cours de réalisation.

c) Programmation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés de travaux pour l'opération de réhabilitation de la salle des fêtes ont été signés le jeudi 17 janvier 2019.

À l'issue du mois de préparation règlementaire, les travaux pourront débuter, soit le 17 février 2019.

La durée des travaux est estimée à 10 mois. Le chantier devrait donc être réceptionné au plus tard courant novembre 2019.

M. Le Maire signale que l'organisation des évènements à venir devra donc être ré étudiée (notamment l'organisation du festival Un Bol d'Air'S).

d) Rectificatif de l'information sur le prix de l'eau parue dans la Dépêche du Midi à l'issue du dernier conseil municipal du 17 décembre 2018.

M. Le maire demande au journaliste de La Dépêche du Midi de bien vouloir faire un rectificatif de l'information sur le prix de l'eau annoncée dans l'article paru à l'issue du précédent Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

M. Philippe DEBEAULIEU rappelle donc les informations suivantes :

- Le prix de l'eau est passé de 2,54€/m³ à 2,76€/m³ pour une consommation de 120 m³ et pour les foyers raccordés à l'assainissement collectif. Le prix de l'eau n'a donc pas subi une augmentation de 2,76€ comme annoncé dans l'article.
Nadine Condomines Maurel précise que cette augmentation est due notamment à l'investissement de 34 Millions d'euros pour la station de traitement des eaux de Teillet.
- Le prix de l'eau pour les foyers ayant un assainissement individuel est quant à lui fixé à 1.97€/m³.

e) Gilets jaunes.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le collectif de « Gilets jaunes » installés sur le terrain public bordant le rond-point du Garban a été délogé par les forces de l'ordre.

Ce collectif s'est dorénavant installé de l'autre côté du rond-point du Garban sur un terrain privé.

En effet, suite à différentes plaintes de l'association des commerçants de Puygouzon, M. Le Maire a saisi les services de la Préfecture puis de la gendarmerie. Ces derniers ont demandé dans un premier temps à la commune de faire évacuer, à ses frais, ce collectif.

Après s'y être opposé et avoir renouvelé à plusieurs reprises sa demande, M. Le Maire a obtenu l'évacuation des « gilets jaunes » par les forces de l'ordre.

f) Rencontre avec le Président de la République.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de sa participation à la rencontre avec le Président de la République à Souillac le 18 janvier dernier.

Il s'est rendu sur place avec M. Le Maire de Dénat.

Les maires d'Albi et du Séquestre, entre autres, y ont également participé.

g) Organisation du Grand Débat National.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des directives reçues de la Préfecture relatives à l'organisation du Grand Débat National.

Dans ce cadre-là, une réunion de concertation s'est déroulée à Dénat le 24 janvier dernier à l'initiative du député Philippe Folliot et de la députée suppléante Muriel Roques Etienne.

Elle faisait partie d'une série de 6 réunions organisées sur l'ensemble du territoire et pour lesquelles les 4 thèmes du Grand Débat National étaient abordés à savoir : la transition écologique – la fiscalité et les dépenses publiques – la démocratie et la citoyenneté – l'organisation de l'État et des services publics.

Nadine Condomines Maurel présente le déroulement de cette réunion : un temps de parole cadré et chronométré et les thèmes abordés successivement.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Locsei, citoyen résidant sur le territoire de Labastide Dénat, s'est porté volontaire pour organiser des réunions d'initiatives locales sur la commune.

Conformément aux directives de la Préfecture, la commune s'est positionnée en tant que facilitatrice de ce Grand Débat National en mettant à disposition à titre gracieux les outils de communication (internet, journal lumineux, photocopieur pour les tracts) et les locaux mais n'est en aucun cas organisatrice de ces réunions.

À cet effet, Nadine Condomines Maurel précise avoir fait corriger les affiches qui pouvaient porter à confusion sur l'identité de l'organisateur.

Ces réunions, qui aborderont à tour de rôle les 4 thèmes du Grand Débat National, se dérouleront les jours suivants :

- Vendredi 1^{er} février 2019 de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente de Puygouzon. Thèmes abordés : Fiscalité et dépenses publiques – Transition écologique
- Vendredi 8 février 2019 de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente de Puygouzon. Thèmes abordés : La démocratie et la citoyenneté – Organisation de l'État et des services publics.
- Vendredi 15 février 2019 de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente de Puygouzon. Thèmes abordés : Fiscalité et dépenses publiques – Transition écologique
- Vendredi 22 février 2019 de 18h30 à 20h30 à la salle polyvalente de Puygouzon. Thèmes abordés : La démocratie et la citoyenneté – Organisation de l'État et des services publics.

- Vendredi 1^{er} mars 2019 de 18h30 à 20h30 à la salle communale de Labastide-Dénat. Thèmes abordés : Fiscalité et dépenses publiques – Transition écologique.
- Vendredi 8 mars 2019 de 18h30 à 20h30 à la communale de Labastide-Dénat. Thèmes abordés : La démocratie et la citoyenneté – Organisation de l'État et des services publics.

h) Préparation du budget primitif 2019.

M. Le Maire rappelle aux élus n'ayant pas encore fait passer les prévisions budgétaires 2019 à M. De Lagarde, adjoint en charge des finances, (et notamment aux élus du territoire de Labastide-Dénat) de s'en occuper très rapidement afin de pouvoir réaliser les derniers débats sur les orientations budgétaires 2019.

i) Arrêt de bus La Fontanarié.

Concernant l'arrêt de bus de La Fontanarié évoqué lors de la précédente séance du Conseil Municipal, M. Le Maire informe avoir rencontré vendredi 25 janvier 2019, à l'occasion de la cérémonie des vœux du Préfet, Vincent Garel, Maire d'Aiguefonde, Conseiller régional, Vice-Président de la commission Transports et Infrastructures à la Région Occitanie afin qu'il prenne connaissance du problème.

j) Travaux Sainte Catherine

M. Le Maire informe que les travaux de voirie sur la rue Sainte Catherine à Labastide Dénat sont en cours de réalisation.

8. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.